

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude des pétitions concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale

Procès-verbal de la séance de travail du 3 mai 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 216-20110510

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE TRAVAIL DU MARDI 3 MAI 2011	1
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR..	1
2. EXAMINER LES ÉTATS DE SITUATION REÇUS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES PÉTITIONS DÉPOSÉES PAR LE DÉPUTÉ DE BEAUHARNOIS PORTANT LES N° 18-20110224, 19-20110224, 23-20110224, 24-20110224, 65-20110317 ET 66-20110317 CONCERNANT L'ABOLITION DE CERTAINES PÉNALITÉS TOUCHANT LES VICTIMES D'ACCIDENTS ET DE MALADIES DU TRAVAIL ET LA DEMANDE D'ABOLITION DU BUREAU D'ÉVALUATION MÉDICALE (DISCUSSION ET DÉCISION)	2

ANNEXES

- I. Procès-verbal de la séance de travail du 24 mars 2011
- II. Liste des documents déposés

Séance de travail du mardi 3 mai 2011

Mandat : Étude des pétitions concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale (décision du 24 mars 2011)

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président
M. Bergeron (Verchères), vice-président

M. Bachand (Arthabaska)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Mamelonet (Gaspé)
M^{me} Richard (Duplessis)

Autre personne présente :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 34, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M. le président rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour.

2. Examiner les états de situation reçus dans le cadre de l'étude des pétitions déposées par le député de Beauharnois portant les n° 18-20110224, 19-20110224, 23-20110224, 24-20110224, 65-20110317 et 66-20110317 concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale (discussion et décision)

M. le président invite M. Boucher à présenter le résultat de ses travaux.

Une discussion s'engage.

À 20 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La discussion se poursuit.

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) propose la motion suivante :

QU'à la suite de l'analyse des informations transmises par Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission des lésions professionnelles et le ministère du Travail, la Commission de l'économie et du travail considère accomplie l'étude des pétitions portant les n° 18-20110224, 19-20110224, 23-20110224, 24-20110224, 65-20110317 et 66-20110317 concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Bachand (Arthabaska), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bachand (Arthabaska), M. D'Amour (Rivière-du-Loup), M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) et M. Mamelonet (Gaspé) – 4.

Contre : M. Bergeron (Verchères), M. Leclair (Beauharnois) et M^{me} Richard (Duplessis) – 3.

Absention : M. Ouellette (Chomedey) – 1.

La motion est adoptée.

M. le président dépose les documents cotés CET-111 et CET-112 (annexe II).

En réponse à la demande de l'Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal, il est convenu que le secrétaire leur transmettra le rapport de la Commission et les documents déposés.

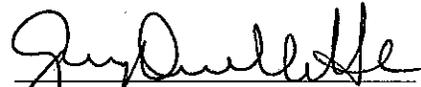
À 21 h 08, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Éric Thomassin



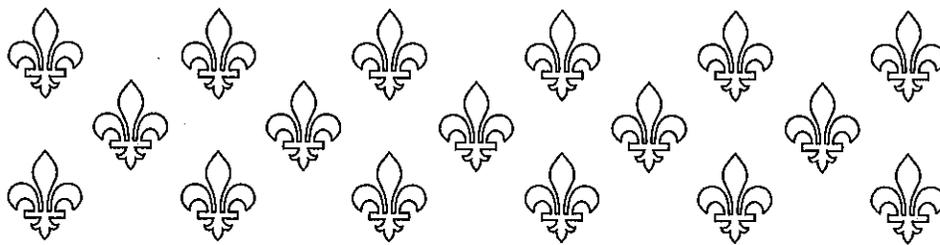
Guy Ouellette

ET/mcm

Québec, le 3 mai 2011

ANNEXE I

Procès-verbal de la séance de travail du 24 mars 2011



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Procès-verbal

de la séance de travail du 24 mars 2011

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions déposées par le député de Beauharnois concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 24 mars 2011

Mandat : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions déposées par le député de Beauharnois concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président

- M. D'Amour (Rivière-du-Loup)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Leclair (Beauharnois)
- M. Mamelonet (Gaspé)

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 10, M. Ouimet (Marquette) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

M. Leclair (Beauharnois) présente les pétitions qui ont été déposées à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage

M. Leclair (Beauharnois) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de l'économie et du travail se saisisse des pétitions présentées par le député de Beauharnois concernant l'abolition de certaines pénalités touchant les victimes d'accidents et de maladies du travail et la demande d'abolition du Bureau d'évaluation médicale (18-20110224, 19-20110224, 23-20110224, 24-20110224, 65-20110317 et 66-20110317).

Après débat, la motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

Après discussion, il est convenu de demander à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), à la Commission des lésions professionnelles et au ministère du Travail (Bureau d'évaluation médicale) un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'économie et du travail publiées en décembre 2006 dans son rapport portant sur *l'examen du rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale et du document d'actualisation de ce rapport*.

Lorsqu'il sera disponible, cet état de situation sera examiné lors d'une séance de travail. Les membres de la Commission décideront à ce moment des suites à donner au mandat.

Il est convenu que l'organisation de ce mandat soit confiée au comité directeur.

À 13 h 32, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Éric Thomassin

Le président de la Commission,



François Ouimet

ET/mlc

Québec, le 24 mars 2011

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Simard, Olivier. [Lettre adressée à M. Éric Thomassin, secrétaire de la Commission de l'économie et du travail, concernant un état de situation du ministère du Travail, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail et de la Commission des lésions professionnelles sur la mise en oeuvre des recommandations de la Commission de l'économie et du travail publiées en décembre 2006]. 2011. 1 p. et une pièce jointe. Déposé le 3 mai 2011. CET-111
- Boucher, David. *Analyse du suivi des recommandations de la Commission de l'économie et du travail concernant l'examen du rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale - Document de soutien*. 2011. 15 p et une annexe. Déposé le 3 mai 2011. CET-112